Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_10-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-10
Objet : Attribution des marchés d'aménagement de la zone d'activités de Prat Gouzien 2	Classification : 1.1 – Marchés publics

Le 21 avril 2026 a été mise en ligne la consultation relative aux travaux de viabilisation de la ZAE de Prat Gouzien à Penmarc'h. La publicité a été diffusée dans le journal d'annonces légales Ouest-France et sur le profil acheteur Mégalis.

Cette consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation est divisée en 3 lots :
- *lot n°1 : terrassements – voirie ;*
- *lot n°2 : réseaux profonds (eaux potable, usées, pluviales) ;*
- *lot n°3 : aménagements paysagers.*

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 mai 2026 à 12 h 00. À cette date, 9 plis ont été réceptionnés pour l'ensemble des lots.

Lot n° 1 - Terrassements - Voiries (2 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
5	LE ROUX TP ET CARRIERES	29710
6	SOCIÉTÉ YVES LE PAPE ET FILS	29700

Lot n° 2 - Réseaux profonds (2 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
3	RÉSEAUX SUD BRETAGNE	29300
9	CISE TP	92130

Lot n° 3 - Aménagements paysagers (5 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
1	TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE	29260
2	IDVERDE	44472
4	BELLOCQ PAYSAGES	29000
7	JARDIN SERVICE	29860
8	JO SIMON	29260

Le maître d'œuvre (CIT) a procédé à l'analyse des offres après avoir demandé des éclaircissements sur l'offre de certains candidats.

Considérant que les consultations dont le montant est supérieur à 500 000 € doivent être attribuées par le bureau communautaire ;

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_10-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-10
Objet : Attribution des marchés d'aménagement de la zone d'activités de Prat Gouzien 2	Classification : 1.1 – Marchés publics

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue les différents lots de la consultation relative aux travaux de viabilisation de la zone d'activités de Prat Gouzien 2 comme suit :
  - lot n° 1 – terrassements – voiries : SOCIÉTÉ YVES LE PAPE ET FILS pour un montant HT de 250 166 €
  - lot n° 2 – réseaux profonds : CISE TP pour un montant HT de 226 821 €
  - lot n° 3 – Aménagements paysagers : BELLOCQ PAYSAGES pour un montant HT de 80 540,15 €
- autorise le président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BIGOUDEN SUD
(Finistère)